

ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois . . . . . 2 fr. 50
UN AN . . . . . 5 —

Autres Départements :

Six Mois . . . . . 3 fr.
UN AN . . . . . 6 —

Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal, 77, rue Sainte-Elisabeth.

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

INSERTIONS :

ANNONCES, la ligne . . . . . 25 cent.
RÉCLAMES, — . . . . . 35 —
FAITS DIVERS, — . . . . . 50 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne ;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort ;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Rédacteur

77, Rue Sainte-Elisabeth, 77

ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

SOMMAIRE. — Deux bonnes Propositions. — Chronique Parisienne, L. R. — Echos. — De Bric et de Broc. — Causerie Hebdomadaire. — A l'Hôtel de Ville. — Chronique locale. — Chronique régionale. — Au Palais. — Feuilleton : Réflexions philosophiques. — Etat-Civil.

Roanne le 19 Février 1891

Deux bonnes Propositions

Nos lecteurs ont pu voir dans les journaux de cette semaine qu'à la Chambre il y a en ce moment à l'étude deux propositions de loi qui dénotent chez quelques députés une tendance progressiste très louable.

Nous voulons d'abord parler de celle qui demande l'élection par le suffrage universel des Juges de paix.

On sait que la nomination actuelle des Juges de paix n'est soumise qu'à l'arbitraire ou plutôt qu'à la faveur gouvernementale.

Les juges de paix ne sont nommés aujourd'hui que grâce à l'influence ou à la protection de M. le député Untel, bien vu du ministre. On ne saura jamais le nombre de Juges de Paix que M. Audiffred a fait nommer !

Qu'exige-t-on de ces fonctionnaires ? Leur demande-t-on un titre quelconque ?

Absolument rien. Il leur suffit d'avoir une bonne recommandation de l'un de ceux qui se gardent bien de quitter les eaux gouvernementales.

On bombarde juge de paix le premier venu, pourvu qu'il plaise ou qu'il rende des services aux gavés qui nous gouvernent et qui sont pendus au ratelier public.

Il est donc évident que cet état de choses laisse énormément à désirer et il n'est pas nécessaire de se dire socialiste ou radical pour le déclarer.

La proposition de loi dont nous parlons est donc excellente. Il s'agit de la voter et de ne pas la laisser dormir indéfiniment dans les cartons.

L'élection des juges de paix admise, ce sera un grand pas de fait, ce sera un grand principe démocratique de passé dans notre Code incompréhensible.

On n'aura plus qu'à continuer dans cette voie.

L'autre projet de loi est relatif à l'héritage. Cette proposition, quoique très bonne dans son principe, est absolument incomplète. Nous la constatons néanmoins avec plaisir.

Elle a pour but de supprimer l'héritage, à un certain degré de parenté, lorsqu'il n'y a pas de testament, et à faire revenir les biens du défunt à l'Etat.

Cette proposition atteint donc le principe de la sacro sainte propriété. C'est en cela qu'elle n'est pas d'une même importance sociale.

Dans sa proposition, M. Barodet introduit une clause qui pourrait être meilleure et qui porte préjudice à l'effet même de sa proposition. Il admet que ces propriétés, ainsi revenues à l'Etat, pourront être de nouveau aliénées à des individualités. Cette clause devrait comprendre seulement le fermage tem-

poraire, au besoin viager, par l'Etat à des individualités, mais non l'aliénation héréditaire, transmissible.

Ce serait alors le vrai principe socialiste mis en transitoire application, auquel principe on sera forcément obligé d'arriver.

Malgré son défaut, cette proposition a pourtant une relative bonne portée.

Voilà donc, comme nous le disions en débutant, deux bonnes propositions de loi, qu'il nous tarde beaucoup de voir voter. Avec la proposition de loi Béranger, au Sénat, sur le casier judiciaire, l'application et l'effet d'une première condamnation, ces deux projets formeraient pour nos députés actuels un bagage législatif très recommandable.

Mais la coupe aux lèvres il y a de l'espace, et compter sur nos parlementaires c'est le plus souvent perdre son temps.

Néanmoins espérons, l'espérance ne coûte rien.

CHRONIQUE PARISIENNE

La Triple Alliance nous paraît sinon malade, du moins bien compromise.

Une décente considérable se fait dans les esprits en faveur de la France, détentrice absolument pacifique ; et bien que nous n'exagérons pas la portée des sentiments que nos ennemis semblent manifester à notre égard, nous sommes obligés de reconnaître que les puissances voisines nous font des avances qu'il importe d'étudier avec beaucoup de circonspection.

La chute définitive de Crispi, le gallophobe enragé, l'avènement d'un ministre moins antipathique aux concessions à faire aux justes exigences du gouvernement français, les démarches du gouvernement allemand en vue du Concours des artistes français à l'Exposition internationale artistique de Berlin, les poursuites contre l'ancien premier président des ministres, l'agitation créée en Allemagne par ces mesures qui divisent les deux camps des vieux et jeunes prussiens, toutes ces circonstances sont des symptômes indiscutables de l'extension des idées pacifiques.

La plupart des artistes français paraissent décidés à répondre à l'appel qui leur a été adressé. Quel que soit notre sentiment contre les spoliateurs de l'Alsace-Lorraine, nous ne pouvons désapprouver la détermination de nos concitoyens. Les questions artistiques, scientifiques et littéraires s'élèvent au-dessus des haines politiques.

L'art français doit pénétrer partout ; nous devons montrer au monde notre supériorité aussi bien dans les arts que dans les sciences et l'industrie.

Plus nous montrerons aux puissances notre puissance sous toutes ses formes, plus facilement nous amènerons les hésitants à nos pieds et nous parviendrons à rompre les faisceaux déjà déséquilibrés de la Triple Alliance.

M. Léon Say, dans le but de faire échec à la politique ministérielle, a soulevé au moment du dépôt du projet de budget de 1892 une discussion, qui avait pour objet de faire discuter par la Chambre des députés les grandes lignes économiques que devrait suivre la commission du budget, et éviter les pertes de temps causées tous les ans par les modifications apportées successivement à divers articles du budget.

Le plus simple serait d'inviter tous les députés à assister très exactement aux réunions de leurs bureaux, ce qui éviterait bien des nominations de commissaires obtenues par surprise.

La Chambre a partagé l'avis de M. Rouvier qui a combattu l'avantage et l'utilité du projet Léon Say, et elle a repoussé

à une assez forte majorité la modification proposée.

Les Royalistes plus ou moins intransigeants nous ont donné ces jours derniers un spectacle fort réjouissant.

Pendant que MM. Piou, Hély d'Oissel, prêchent le rapprochement des conservateurs et demandent leur adhésion à la République, nominale tout au moins, M. d'Haussonville insiste pour le maintien de la position extra-républicaine qu'avait prise tous les ennemis du gouvernement actuel.

Nous assistons à des luttes oratoires très amusantes, sans parler des voyages accomplis à Rome par les nouveaux apôtres de la République religieuse et conservatrice.

Ce spectacle ne nous émeut absolument pas, et nous voyons avec autant d'indifférence les discours et proclamations de M. Lavignerie que les diatribes de M. d'Haussonville.

Catholiques ralliés, républicains religieux, nous les estimons à leur peu de valeur, et nous ne ferons aucun sacrifice pour les retenir auprès de nous.

L\*R\*

ECHOS

La misère à Paris

Dans une de ces nuits dernières, on a recueilli aux Arts et Métiers 3.265 individus, dont 187 femmes ou enfants.

La soupe a été distribuée à 2.461 personnes. A l'asile de nuit, rue Pajol, il a été distribué 1.616 soupes, 127 individus y ont passé la nuit.

Un nombre de malheureux qu'on peut évaluer à 200 n'a pu trouver place dans l'asile.

Les républicains espagnols

Les républicains centralistes ont assisté dimanche soir au Casino de Barcelone, à un banquet qui a eu lieu en commémoration de la proclamation de la république. On a fort applaudi les discours recommandant l'union de toutes les fractions républicaines.

Personne n'a voulu occuper la présidence du banquet, pour démontrer qu'il n'y a pas de catégories parmi les républicains centralistes et que tous sont égaux.

Un meeting républicain a eu lieu également dans les environs de Barcelone ; les trois mille assistants ont accueilli par des applaudissements enthousiastes les discours tendant à l'union de tous les républicains et rappelant la première République espagnole.

Les résolutions des mineurs allemands

Dimanche a eu lieu à Bochum la réunion des délégués mineurs des provinces Rhénanes, de la Westphalie, de la Saxe et de la Sarre. Les délibérations prises seront soumises à l'examen d'une commission et seront définitivement votées dans une seconde réunion. Elles serviront de base aux délibérations du congrès international des mineurs qui se réunira en mars à Paris. Les principaux vœux sont : La journée de huit heures, y compris la montée et la descente dans la mine ; l'organisation de commissions arbitraires ouvrières, nommées par les ouvriers, l'élevation du salaire de 25 0/0 au minimum. La question de la grève générale n'a pas été discutée.

Encore les Etudiants

Cette fois ce sont les Etudiants lyonnais. Ils ont organisé à la Scala sans doute à propos de boîtes, un boucan aussi stupide et enfantin que les précédents.

Ils ont fait des monômes et des manifestations dans les principales rues de Lyon.

On a fait, pour rire et pour cinq minutes, une dizaine d'arrestations.

Peut-on bien emprisonner les Etudiants ? Comme on voit, elle ne s'amuse pas trop mal l'élite de la jeunesse française.

Un vote incompréhensible

Dans sa séance de lundi, la Chambre a voté un crédit de 500.000 francs pour faire des familles à Delphes, une bourgade de la Grèce.

Nous ne comprenons pas bien ce vote. Un de nos amis de la Chambre aurait très bien pu monter à la Tribune et combattre cette proposition.

Le « Boulanger » allemand

Comme le général Boulanger, l'ancien ministre Bismarck est en disgrâce complète. On poursuit les journaux qui le défendent et il est fort question à la Cour de Berlin de le poursuivre lui-même.

Grande fumisterie.

Le conseil supérieur du travail s'est réuni pour la première fois mercredi au ministère du Commerce et de l'Industrie.

Cette première réunion a permis de constater que cette nouvelle institution est une simple fumisterie.

Le citoyen Ribauter a donné au déma-

Le conseil s'est divisé en quatre sous-commissions, qui ont pour présidents : celle de l'arbitrage, le socialiste Baichaut ; celle des salaires le socialiste Jules Simon ; celle des bureaux de placement le socialiste Chalmel-Lacour, et celle de l'office du travail le socialiste Léon Say.

On peut tirer l'échelle !

DE BRIC & DE BROC

Tripatouillage Judiciaire

Nous trouvons dans un organe opportuniste de Lyon les lignes qui suivent :

Un journal annonçait que M. Richepin allait être l'objet d'une mesure d'amnistie qui effacerait la condamnation à deux mois de prison que lui avait valu la première édition de la Chanson des gueux. Le même journal ajoutait que cette grâce serait suivie à bref délai de la décoration de la Légion d'honneur.

Un de nos confrères s'est rendu chez M. Richepin, qui lui a fait la déclaration suivante :

« Ne reconnaissant pas la condamnation qui m'a frappé, je refuse toute grâce, toute amnistie. La magistrature n'a aucun droit d'ingérence dans les questions d'art ; elle n'est pas compétente. Quand elle s'aventure sur ce terrain, elle excède les pouvoirs. J'ai toujours protesté contre l'arrêt de la chambre correctionnelle ; je ne suis donc pas disposé à signer le moindre recours en grâce. Voici d'ailleurs les seules choses que j'accepterais et qu'on ne me donnera jamais : la cassation de mon jugement, la rédition des frais que le procès m'a coûtés pour que les pauvres, à qui je les donne-rais, en profitent, enfin l'autorisation non officielle, mais écrite, de publier les procès de ma Chanson, qui furent interdits. Mes prestations, comme vous le voyez, sont grandes ; mais, comme elles me paraissent justes, je les maintiendrai. »

M. Richepin ne pouvait tenir un langage plus digne et plus approuvable.

On comprend difficilement cette façon de procéder de la magistrature et du gouvernement.

M. Richepin est poursuivi et condamné pour une œuvre essentiellement littéraire, comme un vulgaire escroc, comme un voleur ordinaire.

Puis sa réputation grandit, son nom est connu de tout le public qui lit et pense.

Le gouvernement commence alors à penser que cette condamnation ne doit pas atteindre un tel écrivain. Il lui fait proposer alors un pli, qui lui rendra ses droits civils et politiques, car comme un simple Mary-Rainaud, Jean Richepin n'est même pas électeur. Mais Richepin refuse une grâce. On n'avait pas le droit de le condamner, dit-il ; je ne reconnais pas cette condamnation, je n'admets pas une grâce.

Noble réponse, digne du grand écrivain, du poète des gueux.

Ce fait est plein d'enseignement et montre l'étrange conduite de nos dirigeants, de nos seigneurs et maîtres.

Richepin a certainement subi une condamnation scandaleuse. Nous désirons grandement en voir effacer l'effet.

Mais ne voyons nous pas que si on lui propose une grâce c'est parce que le débutant, l'auteur de la Chanson des gueux est devenu un grand écrivain, connu, estimé et aimé de tous.

Richepin serait resté inconnu et pauvre, nul n'aurait pensé à lui, nul n'aurait songé à le gracier, à lui faire disparaître sa condamnation. Oui, c'est bien cela.

Exemple qui est fait pour nous démontrer encore une fois que la Justice n'est plus qu'un perpétuel tripatouillage.

Comme le dit Richepin, la magistrature n'a rien à voir dans les questions d'art et de littérature. Pour nous, toutes les fois qu'un tribunal condamne un littérateur ou un artiste pour une question qui se rapporte à l'art ou à la littérature, c'est un abus de pouvoir que commettent nos magistrats.

CAUSERIE HEBDOMADAIRE

Quel pédant — usons de l'euphémisme ! — que ce M. X... du Journal de Roanne ! M. X... — lisez M. Souchier — se figure carrément qu'il n'y a que lui dans la presse de Roanne. C'est lui qui incarne le droit de critique et de félicitation. C'est tou-

jours lui, c'est lui seul qui doit décerner les éloges et les blâmes.

Tout ce qui se fait en dehors de lui ne compte pas.

D'après lui, les articles du Réveil sont absurdes. Il ne comprend pas que l'on mène autant de bruit autour de ces articles, alors surtout que l'on ne parle pas du tout des siens !

MM. les professeurs du lycée parlent des « Commentaires désobligeants de la presse locale ».

Il ne peut comprendre que l'on fasse autant d'honneur aux appréciations du Réveil, qui lui seul a prévu ce qui devait inévitablement arriver.

Comment peut-on reprocher à la presse d'avoir fait des commentaires désobligeants ?

Le Journal de Roanne et l'Union Républicaine n'ont-ils pas suffisamment complimé nos pédagogues ? Pourquoi prendre ainsi au sérieux ce malheureux petit Réveil ? Est-ce que cet organe peut compter dans la presse roannaise, quand on s'appelle M. Maurice Souchier, au Journal de Roanne, et M. Maurice Dumoulin, à l'Union Républicaine !

C'est à propos de la Loterie que M. X... a cru devoir manifester de nouveau l'intention de nous passer par-dessous la jambe. M. X... bat encore la grosse caisse pour cette Loterie, qui ne se montre pas souvent à l'horizon !

Honneur au courage malheureux !

Nous verrons le poids et la valeur des articles de M. Souchier. Nous verrons si avec son précieux et seul important concours cette Loterie se réalisera.

Quant à nous, nous croyons quelle a déjà vécu ! Si les pauvres comptent sur elle pour ne pas mourir de faim, ils peuvent dès à présent se préparer à dépasser !

Tout passe, tout casse, tout lasse. A se faire de la réclame aussi bien qu'à soulager les misérables, on se lasse dans le monde des satisfaits.

Les bourgeois bien nippés qui ont le ventre bien plein n'ont pas assez de dévouement pour mener à bien une aussi longue entreprise.

Du ant quelques jours de froid rigoureux, on fait bien l'aumône. Mais ces jours passés, tout rentre dans l'ordre, — l'ordre bourgeois, opportuniste, conservateur, l'ordre égoïste du chacun pour soi et du Dieu pour tous !

Aussi n'avons nous plus de doute sur le sort de la Loterie en question. De profundis !

Toujours au sujet des professeurs du Lycée, nos ex-conférenciers municipaux, M. Souchier a cru devoir faire amende honorable.

Après avoir dit que cinquante auditeurs se trouvaient à la conférence de M. Pouzet et soixante à celle de M. Delmorès, il a soutenu ensuite que ce dernier n'avait eu que 21 personnes pour l'écouter tandis que l'on avait pu en compter une centaine à l'Hôtel de Ville. Ce n'est pas pour le mince plaisir de pommoder un peu nos illustres pédagogues, que le Journal de Roanne devait se rétracter ainsi.

Nous soutenons qu'il n'y avait pas plus de cinquante auditeurs à l'Hôtel de Ville et nous affirmons qu'au moins soixante personnes assistaient à la conférence de M. Delmorès. Résultat d'ailleurs fort étonnant, car la conférence de M. Pouzet était publique et annoncée, alors que celle de notre collaborateur était privée et presque secrète — grâce aux bons procédés de M. le Maire à son égard.

Nos lecteurs savent que MM. les professeurs, « en présence de l'indifférence du public, » n'ont plus voulu continuer la série des conférences annoncées depuis plus de deux mois !

Ils ont pris le temps, mais ils ont néanmoins trouvé le moyen de faire « une conférence » !...

Et ils se sont arrêtés !

Voilà un petit déboire qui est tout spécialement fait pour mettre dans la joie et le contentement notre cher Maire, ce bon citoyen que la popularité (!) aveugle.

Ce qui est arrivé ne nous étonne pas.

Nous l'avons depuis longtemps prévu. Aussi nous demandions-nous ce qu'allait devenir le crédit de 457 francs affecté aux conférences populaires.

Nous ayons pensé un moment que M. le Maire en désespoir de cause, le verserait dans la caisse de la Loterie, mais nous comptons sans M. Henry.

C'est ce dernier en effet, qui en dernier lieu, a été choisi par M. le Maire. Le choix nous étonne un peu, mais ce qui nous étonne le plus, c'est l'acceptation de M. Henry.

On se souvient très bien qu'il y a de x ans bientôt, M. le Maire lui avait retiré, en même temps que sa confiance, les affaires de la ville.

Il avait été mis à l'index par M. Auboyer.

Aujourd'hui, alors qu'il n'a plus personne sous la main, M. Auboyer donne de nouveau les affaires municipales à M. Henry en le priant de vouloir bien faire des conférences populaires!

C'est aussi simple que cela!

Franchement, à la place de M. Henry, nous n'aurions pas cru, ni pouvoir, ni devoir accepter. Nous en aurions fait une question de dignité!

Nous aurions été arrêté par des scrupules très compréhensibles.

Il a voulu juger la chose autrement. C'est son affaire.

Comme la municipalité donne 20 francs par soirée, M. Henry a donc à peu près vingt conférences à faire.

Dans la note qui nous a été adressée, il est dit qu'il traitera de l'Economie politique.

Nous ne nous faisons aucune idée sur les connaissances de M. Henry en la matière. Nous attendons sa première conférence pour juger. Mais nous nous demandons néanmoins avec impatience à quel point de vue il entend se placer.

Veut-il faire de l'Economie politique selon J.-B. Say ou de l'Economie Sociale d'après Benoit Malon?

Quels sont les auteurs préférés qu'il entend suivre?

Veut-il se contenter d'exposer l'étroite économie politique de nos opportunistes gouvernementaux, ou entend-il vulgariser et expliquer les lois sociales, qui réclament une meilleure organisation, la science sociale, qui laisse entrevoir une ère prochaine meilleure?

Est-il un adepte de Spencer, de Roberty, un admirateur de Marx, de Lassalle, ou simplement un économiste fidèle à Ricardo, Smith et autres Malthus?

Autant de questions que nous ne pouvons résoudre.

A L'HOTEL DE VILLE

Conseil municipal

Séance du 15 Février 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE

Citoyen Louis Aulas, secrétaire.

Lecture est donnée du procès verbal de la précédente séance.

Au moment où le secrétaire arrive au passage relatif à la mise en adjudication de travaux et des fournitures de la ville.

M. Gouttenoire fait remarquer que le Conseil a voté que l'adjudication aurait lieu fin mars et non pas fin avril, comme le dit le procès-verbal.

M. le Maire soutient que le conseil a voté fin avril, ce qui est absolument faux. Il prétend qu'il y a parti pris de la part de M. Gouttenoire. Ce sont des intérêts personnels, dit-il?

M. Gouttenoire. — Vous insultez la majorité, l'unanimité du Conseil qui a voté cette adjudication, M. le Maire, en parlant d'intérêts personnels. Nous avons donné nos raisons en faveur de la mise en adjudication des fournitures de la ville. C'est l'intérêt du public, de tous les contribuables qui nous guide. A votre tour, donnez-nous vos raisons?

M. Augé. — Il ne peut y avoir d'intérêts personnels dans cette question.

Il n'y a des intérêts personnels en jeu que lorsque l'on fait, comme aujourd'hui encore, des traités de gré à gré et non des adjudications.

M. Aulas. — Le Conseil ne doit pas avoir d'intérêts personnels.

M. Gouttenoire. — La municipalité avait l'intention de repousser cette adjudication fin juillet. Nous avons voté fin mars. C'est fin mars qu'elle doit avoir lieu.

M. Garnier. — Je suis d'avis qu' l'adjudication ait lieu le plus tôt possible. Etant le secrétaire de la précédente séance, s'il y a une erreur dans la date c'est peut-être moi qui l'ai faite. J'en prends donc la responsabilité.

Le secrétaire termine ensuite la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Aulas. — Je demande la parole pour poser une question à M. le Maire.

M. le Maire. — Il faut discuter avant les questions à l'ordre du jour. Vous me poserez votre question après.

M. Aulas. — Non pas je demande à ce que vous consultiez le conseil pour savoir si je dois poser cette question après ou avant l'ordre du jour.

M. le Maire hésite un peu, mais comme

il voit que quelque chose d'extraordinaire bouillonne dans la marmite municipale, il se décide enfin à mettre cette question aux voix.

Le conseil donne tort à M. le Maire. M. Aulas. — Je demande à M. le Maire pourquoi il n'a pas établi la journée de huit heures pour tous les ouvriers et employés de la ville, puisque le Conseil a voté cette réforme?

M. le Maire. — C'est une question d'organisation intérieure. Il faut du temps Il faut soumettre la question à l'approbation préfectorale.

M. Fouilland. — En deux heures tout peut être organisé. Il ne faut donc pas beaucoup de temps. Le préfet n'a rien à voir dans cette question. Nous n'avons pas d'ordre à recevoir de lui.

M. le Maire. — Je donne à M. Fouilland le mandat d'organiser ce service. Je ne m'oppose pas à la décision du Conseil.

M. Fouilland. — Eh! bien, à partir de demain matin les huit heures seront appliquées, si M. le Maire ne s'y oppose pas.

M. le Maire. — Cette dernière phrase est de trop. Quand je donne ma parole je ne la retire pas.

Quelqu'un dans le public, assez haut. — Ce ne serait pas la première fois!

M. Garnier. — J'avais conseillé à M. le Maire d'écrire à Commeny qu'il n'ont fait que huit heures depuis longtemps.

M. le Maire. — J'ai reçu la réponse...

Cette question de la journée de 8 heures pour les ouvriers et employés de la ville est donc tranchée.

Le Conseil entame l'ordre du jour.

Octroi. — M. Bresmann donne lecture de son rapport sur le renouvellement des actes constitutifs d'octroi. Il donne des explications article par article.

M. Frane déclare qu'étant opposé à toutes les taxes d'octroi il se retire et laisse à ses collègues toute la responsabilité.

M. Bresmann. — Je ne comprends pas cette sortie de notre collègue. On peut très bien protester contre les chiffres proposés dans mon rapport, mais il est impossible de protester contre ces taxes elles-mêmes.

Le rapport de M. Bresmann est adopté à l'unanimité, moins trois voix, celles de MM. Parot, Arthaud et Odin.

Nous aurions pu ajouter la voix de M. Besacier, si ce dernier n'avait pas été absent au moment du vote.

Entreprise des boues et vidanges. — Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Gouttenoire, Henry et Auboyer, le Conseil rejette une demande de cession de l'entreprise des boues et vidanges.

Bureau de Bienfaisance. — Subvention supplémentaire. — M. le Maire explique que jusqu'à présent la municipalité avait géré le bureau de bienfaisance. Aujourd'hui le Sous-Prefet a voulu changer cet état de choses. C'est la loi, dit-il, nous n'y pouvons rien. Je crois donc qu'il est utile de bien délimiter notre comptabilité et de laisser toutes les responsabilités aux nouveaux administrateurs.

M. Bresmann donne lecture de son rapport, par lequel il demande le vote d'une somme de 4.500 francs pour liquider complètement la situation ancienne.

M. Delorme. — Je ne comprends pas que le Conseil vote des fonds et subisse des critiques et qu'il n'ait aucune ingérence dans le bureau de bienfaisance.

M. Aulas. — Cette nouvelle situation crée des anomalies et des inconvénients. Cela mérite d'émettre un vote bien motivé.

M. Fouilland. — Je crois qu'il serait nécessaire de renouveler le vote suivant déjà formulé par les opportunistes:

« Le conseil émet le vœu que le bureau de bienfaisance soit entièrement constitué et organisé par le Conseil municipal. »

M. Gouttenoire. — Je ne suis pas d'avis que l'on se désintéresse du bureau de bienfaisance. Ne serait-ce que pour surveiller l'emploi de nos fonds, il faut s'occuper du bureau de bienfaisance. Je suis partisan de continuer la surveillance de ce service et de contrôler le plus possible l'emploi des fonds que nous voterons.

Le conseil vote le vœu émis par M. Fouilland et la somme de 4.500 francs, demandée pour liquider les comptes arriérés.

MM. Gouttenoire et Augé sont nommés membres du Bureau de Bienfaisance.

Lycée de filles. — M. Bresmann donne lecture d'un rapport, aux termes duquel il demande le vote d'une somme de 1350 francs pour le lycée de filles.

M. Fouilland. — Cette dépense de 1350 francs est faite depuis longtemps. Il faut absolument la payer. Nous pourrions diminuer les frais sur le prochain budget.

M. Henry s'oppose au vote de cette somme.

M. Besacier dit qu'il combat toutes les dépenses qui peuvent être faites pour les Lycées.

Après une longue discussion, cette somme est repoussée par le Conseil.

Caisse d'Épargne. — Sont nommés directeurs de la caisse d'épargne: MM. Augé, Gouttenoire, Bresmann, Aulas,

Besacier, conseillers municipaux, et Dumas, imprimeur.

Après l'examen de plusieurs autres affaires moins importantes, la séance est levée.

Au nombre de ces affaires sont le renouvellement pour 15 représentations de l'assurance du théâtre, la nomination de 6 membres de la commission des eaux, des avis favorables pour le retour de plusieurs soutiens de famille sous les drapeaux, le vote d'un crédit pour le traitement d'un enfant sourd-muet et d'une aliénée, etc.

Constations en passant que notre ami Bresmann, le nouveau conseiller municipal de la rue des Minimes, a le don de mériter la délicate et étroite confiance de M. le Maire.

C'est lui qui est chargé, par la volonté de ce démocrate à la turque, de rédiger tous les rapports du Conseil. M. Bresmann s'en tire très bien. Nous ne pouvons que vivement l'applaudir.

Mais n'est-ce pas drôle de voir, dans une séance du Conseil, le même conseiller faire tous les rapports, sur toutes les questions?

Voilà bien un fait extraordinaire, qui démontre le caractère tout spécial de M. le Maire.

Néanmoins il ne nous étonne pas!

Il y a tant de choses qui ne nous étonnent plus!

CHRONIQUE LOCALE

Notre procès. — C'est mercredi prochain que pour la cinquième fois NOTRE PROCÈS X. X. X. AVIGNANT vient devant la Cour d'appel de Lyon.

C'est sans doute — on n'est jamais sûr de rien! — cette fois que notre collaborateur Delmorès va être pendu.

M. Périer, qui cherchait une affaire depuis si longtemps, sera content.

Mais il peut être certain néanmoins que la petite gloriole qu'il a cru trouver ainsi ne lui servira pas à grand-chose.

Les lubies de M. le Maire. — Nous tenions à prendre connaissance d'une pièce relative au Lycée de filles, ce lycée qui coûte si cher à la ville. Une pièce pleine de renseignements très curieux, qui auraient mis nos lecteurs au courant d'une certaine et très intéressante situation.

Cette pièce aurait pu nous permettre peut-être de prouver l'incurie d'une certaine administration.

M. le Maire s'est opposé formellement à ce que cette pièce nous soit communiquée.

Quelle est donc la raison qui fait agir ainsi M. le Maire?

Nous savons qu'il a parfois des lubies bien drôles, mais en la matière il doit être certainement guidé par un autre mobile.

Voudrait-il maintenant ne plus nous permettre de renseigner le public sur les affaires plus ou moins touchées des opportunistes et de ceux qui les soutiennent?

M. le Maire nous désillusionne de plus en plus. Lui et son frère Siamois, M. Dumas, secrétaire, devront bien se rappeler un jour, qu'il en coûte quelquefois de se considérer en seuls maîtres alors que l'on est de simples serviteurs.

Nouvelle lubie.

Autrefois, à l'époque où j'aurais les feuilles vertes, le Réveil recevait de la Mairie, comme tout ses confrères d'ailleurs, l'extrait de l'Etat-civil de la semaine.

De par la décision de nous savons bien qui, suppression complète de cette communication. Ou sont les anciennes bonnes grâces de M. le Maire? Ou sont les neiges d'antan?

Mauvaise foi flagrante. — On a pu voir dans le compte rendu du Conseil municipal, la mauvaise foi flagrante de M. le Maire.

Tout le monde savait que le Conseil avait fixé au 31 mars le dernier délai pour la mise en adjudication des fournitures de la ville.

M. le Maire a eu l'aplomb de soutenir que cette date était le 30 avril!

On n'est pas plus roublard!

Il nous la fait à la « Constans ». M. le Maire, mais cela n'est pas du goût de nos Conseillers municipaux, qui entendent ne pas supporter de tels procédés.

M. le Maire a aussi bonne façon de parler d'intérêts personnels et de reprocher un tel mobile à quelques-uns de ses collègues.

Si au Conseil municipal, il y a quelqu'un qui est guidé par son intérêt personnel, c'est lui, c'est seulement lui, c'est vous, M. le Maire, entendez-vous. Nous vous ferons encore la charité de ne pas être plus précis et plus prolix.

Il ne vous sied pas d'avoir un tel langage et une semblable attitude.

Cette mise en adjudication vous envoie donc bien, que vous ne voulez pas en entendre parler?

Qu'a-t-elle donc pour vous effrayer ainsi et vous faire demander à la Préfecture une dépense administrative?

Grand meeting populaire. — Un grand meeting de protestation et d'indignation est organisé à Roanne, salle de Vente, pour demain dimanche, 22 février, à 2 heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR: Le scandale du Bureau de Bienfaisance; Les poursuites judiciaires devant le Tribunal de l'Opinion publique; La Justice bourgeoise et la Pieuvre opportuniste.

Les citoyens Ferroul député de l'Hérault, Thivrier, député de l'Allier et Lachize, député du Rhône prendront la parole.

Voici la liste des autres orateurs inscrits: Fouilland, Butty, adjoints au Maire de Roanne; Delorme, Aulas, conseillers municipaux, etc.

Ce meeting sera des plus importants.

Les archives de la ville. — On ne peut pas se figurer dans quel piteux état se trouvent les archives de la ville. C'est à n'y rien comprendre.

Nous nous demandons comment M. le Maire

peut ne pas faire organiser ce service, classer toutes ces importantes paperasses.

Tout est jeté la pêle-mêle, sans ordre, sans aucun soin.

Si jamais un inspecteur passait ou si l'Administration supérieure s'en apercevait, il est fort probable que M. le Maire ne se flatterait pas du compliment qui lui serait fait à ce sujet.

Nous demandons à ce que ce travail se fasse sérieusement et tout de suite.

On sait que ce désordre provient de graves conséquences.

Il y a quelques mois ou quelques années, nous ne savons pas l'époque au juste, quelqu'un ayant eu besoin de certains registres et de certaines paperasses, on s'est aperçu que tout avait disparu. Malgré une enquête judiciaire, les auteurs de ce vol sont restés inconnus.

Si ce service avait été bien organisé et si tout avait été bien classé, cela ne serait pas arrivé.

Avis aux Contribuables. — Le Maire de la ville de Roanne rappelle aux contribuables, qu'aux termes de l'article 9 de la loi du 8 août 1890, ils sont tenus de faire à la Mairie, (bureau des contributions) une déclaration, chaque fois qu'ils feront des constructions nouvelles, des reconstructions, des additions de construction ou qu'ils affecteront leurs terrains à des usages commerciaux ou industriels.

Cette déclaration devra être faite dans les quatre mois à partir de l'ouverture des travaux.

Sont considérées comme constructions nouvelles, la conversion d'un bâtiment rural en maison ou en usine.

Il les prévient aussi, qu'aux termes de l'article 10 de la même loi, les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction non déclarées ou déclarées après le délai prescrit, seront soumises à la contribution foncière à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suivra celle de leur achèvement.

Que leurs cotisations, tant en principal qu'en centimes additionnels seront égales à celles qui supporteront pour l'année en cours les immeubles de même nature et de même importance; mais elles seront multipliées par le nombre d'années écoulées entre celle de leur achèvement et celle où elles auront été découvertes, y compris cette dernière année, sans toutefois pouvoir être plus que quintuplées.

Il appelle particulièrement leur attention sur les renseignements qu'ils sont tenus de fournir dans leurs déclarations.

Ils doivent faire connaître:

1<sup>o</sup> La date de l'ouverture des travaux;

2<sup>o</sup> La nature de ces travaux: constructions nouvelles, reconstructions ou addition de construction;

3<sup>o</sup> La destination du bâtiment (son affectation à usage d'habitation, de boutique, d'atelier, de fabrique, de manufacture, etc.);

4<sup>o</sup> Les désignations cadastrales de la parcelle sur laquelle le bâtiment est construit: section et numéro du plan cadastral; lieu dit (rue et numéro s'il y a lieu).

Mairie de Roanne. — Contribution foncière. Dans quelques jours les contribuables recevront leurs feuilles d'impôts pour l'année 1891. Beaucoup d'entre eux seront surpris de l'augmentation du montant de leur contribution foncière comparativement aux années précédentes, cette augmentation provient de la mise en application de la loi votée en juillet 1890, par la Chambre des députés, laquelle impose les propriétés bâties, non pas d'après le revenu cadastral comme cela se pratiquait précédemment, mais d'après le revenu net de l'immeuble; ce revenu a été établi sur l'évaluation des propriétés bâties qui s'est effectuée en 1888, par l'administration des contributions.

En conséquence, les administrations municipales, sont complètement étrangères à cette nouvelle augmentation d'impôts, qui n'est que le résultat de l'application d'une nouvelle loi ayant changé les bases de l'impôt foncier.

Le diplomate Audiffred. — Sous ce titre, nous trouvons les lignes suivantes dans un journal de la région:

Une querelle épicée entre M. Thévenin, maire de Mâcon, et M. Landard, préfet de Saône-et-Loire, passionnée en ce moment nos voisins.

Cette lutte à main plate a pris naissance à la suite d'un emprunt émis par le maire de Mâcon dans des conditions dont la légalité et la loyauté sont, paraît-il, fort discutées, préfet et maire ont échangé à ce sujet des lettres aigres-douces d'abord, violentes ensuite, et la polémique, continuée dans les journaux locaux, a pris un caractère d'extrême acuité, à tel point que M. Thévenin, actuellement à Paris, ferait de pressantes démarches pour obtenir le départ de M. Landard.

Or, le maire de Mâcon, qui a traité si légèrement l'emprunt de Mary Reynaud, aurait trouvé un chaud défenseur dans une des gloires de la députation de la Loire, M. Audiffred. Le Mâcon républicain nous l'apprend en ces termes:

« Les propositions saugrenues du chef de la municipalité mâconnaise auraient dû provoquer sa suspension depuis longtemps.

« Aussi bien il est temps que l'opinion manifeste sa réprobation pour cette campagne perdue entamée depuis près d'un an par une coterie mâconnaise contre un préfet républicain dont nous avons pu à maintes reprises, en maintes occasions, apprécier l'énergie et l'habileté administrative.

« Insinuations jésuitiques dans la presse, dénonciation au ministre de l'intérieur par l'intermédiaire de M. Audiffred, député de la Loire, dont les électeurs de Roanne ne veulent pas et qui a cru trouver une circonstance moins difficile dans le Charollais, tels sont les procédés employés par la coterie que nous signalons.

« Nous en avons assez; nous ne voulons pas être menés pas les honnismes du Rocher de Cancale pas plus que par les députés qui ont cessé de plaire à nos voisins ».

On n'est jamais trahi que par les siens: le Mâcon républicain vient d'en donner une nouvelle et cruelle preuve au diplomate Audiffred.

Mais quel dommage, en vérité, que le Charollais se montre si difficile: les électeurs roannais lui auraient abandonné si volontiers l'opportuniste ami du maire Thévenin.

On dirait vraiment que le Mâcon républicain connaît aussi bien que nous Maître Audiffred.

Les ficelles du Tonkinois roannais sont enfin connues.

Le patron de l'Union pouvait dire: Nul n'est prophète dans son pays, pour se consoler des déboires que lui ont infligés les électeurs de Roanne. Mais il doit s'apercevoir que décidément il n'est prophète nulle part.

Nos députés. — Scrutin sur l'urgence de la proposition de M. Ferroul concernant le Conseil supérieur du travail et ainsi conçue:

« Le conseil supérieur du travail sera composé, pour moitié au moins, de membres élus par les chambres syndicales et autres organisations ouvrières. »

(Rejeté par 292 voix contre 145.)  
Ont voté pour: MM. Girodet et Souhet, signataires de la proposition.  
Ont voté contre: MM. Audiffred et Gerbay.  
MM. Neyrand, Chollet et Levet se sont abstenus.

Ce vote permet de reconnaître les véritables amis des travailleurs. Le vote de MM. Audiffred et Gerbay ne laisse plus aucun doute.

La Journée de 8 heures. — Depuis lundi, dernier, la journée de 8 heures est appliquée à Roanne pour tous les employés de la ville.

La décision du Conseil municipal n'a pas été longue à mettre en application.  
Nous avons pu voir que toute la longue organisation dont parlait M. le Maire n'était qu'un van mot.

Il suffisait d'avoir de la bonne volonté et de vouloir agir.

Constations qu'aucun service n'a été désorganisé et que les ouvriers ont fait tout autant de travail en 8 heures qu'en dix ou douze.

M. le Maire a soutenu que cette mesure désorganiserait tous les services. M. le Maire n'a pas été logique.

On lui disait la vérité, et alors il aurait dû persister dans sa manière de voir et ne pas laisser mettre en vigueur cette réforme, ou il ne disait pas la vérité, et il cherchait alors tout simplement un prétexte pour ne pas laisser appliquer la journée de 8 heures.

M. le Maire ne peut guère sortir de ce dilemme.

Société philharmonique. — Le Comité de la Société philharmonique nous prie d'insérer la note suivante:

« Quelques membres ont cru que des cartes de faveur avaient été données à l'occasion du dernier concert.

Le Comité croit devoir informer qu'aucune carte n'a été délivrée, en dehors de celles absolument réglementaires.

Les seules personnes qui aient été admises au théâtre sans être munies des cartes appartenant à des membres honoraires ou à des membres actifs sont celles qui y avaient officiellement droit (administration du théâtre, société des auteurs, société des artistes dramatiques).

Le Comité affirme en outre qu'aucune place n'a été retenue avant l'heure fixée pour l'ouverture des portes (8 heures) à l'exception encore de places réservées aux personnes officielles ci-dessus énumérées et aux dames quêteuses.

Le Comité fait observer enfin que le nombre des places aux fauteuils, stalles et aux premières ne s'élève qu'à 250, 225 et que le nombre des cartes délivrées aux membres honoraires, aux membres actifs et aux personnes officielles s'élève à près de 470.

Il était donc impossible dans ces conditions, comme il le sera toujours, de ne pas se servir des autres places du théâtre chaque fois que les cartes sont toutes utilisées comme il est arrivé au dernier concert.

Le Comité regrette vivement de ne pas pouvoir faire mieux.

Union de l'Industrie cotonnière. — Nous recevons les lignes suivantes:

« En présence d'une question aussi grave pour l'industrie textile de notre région que celle du renouvellement des tarifs douaniers qui va être prochainement discutée au parlement; plusieurs fabricants avisent qu'il serait nécessaire pour donner plus d'autorité à nos justes revendications de se grouper et de former un Syndicat régional comme l'ont déjà fait les Industriels de l'Est, du Nord et de la Normandie.

Nous sommes heureux d'annoncer que le Syndicat vient d'être formé sous le nom de: « Union de l'Industrie cotonnière de Roanne Thizy et la région. »

La plus grande partie des fabricants en font déjà partie.

Il faut espérer que son utilité en sera démontrée lorsque viendra la discussion des tarifs douaniers devant les Chambres.

Syndicat des tisseurs. — Nous recevons communication des lignes suivantes:

« La Chambre Syndicale « l'Union des tisseurs » vient d'adopter le vœu suivant, qu'elle adresse à tous les syndicats et groupes corporatifs français par l'intermédiaire du « Conseil national ».

« Considérant que le premier mai prochain, le Proletariat Mondial doit renouveler auprès des pouvoirs publics, sa mise en demeure d'avoir, par une législation internationale, à réduire la journée de travail à huit heures.

« Considérant que les organisations ouvrières devront, autant qu'il sera en leurs pouvoirs, envoyer des délégués à Paris, pour former une délégation centrale représentative, autant que possible, la classe ouvrière tout entière.

« Considérant que les prétendus et intéressés questionnaires faits par le gouvernement bourgeois de la République française, ont eu pour but, de faire obstacle aux revendications de la classe ouvrière.

« Il y a lieu pour celle-ci, de faire un vaste pétitionnement qui sera transmis aux pouvoirs publics, par ses délégués le premier mai prochain, à Paris et dans toutes les localités où aura lieu la manifestation.

« P. S. Nous appelons aux travailleurs, que tous ceux qui voudront adhérer à la Chambre Syndicale, trouveront des livrets, tous les dimanches de neuf heures à midi au siège social, Palais de Justice, 2<sup>e</sup> étage, ou une permanence est établie.

« Samedi prochain 28, aura lieu la quatrième réunion publique, pour le quartier du faubourg de Clermont, chez Fabre au Rivage. Tous les ouvriers tisseurs sont priés d'y assister.

ORDRE DU JOUR: Compte rendu des opérations de la Société pendant l'exercice 1890.

Renouvellement de trois membres du Conseil d'Administration.

Renouvellement de la Commission de coterie.

Propositions diverses.

NOTA. — Tout sociétaire devra présenter sa lettre d'invitation à l'entrée de la salle.

La question des octrois. — En attendant la suppression légale et radicale des octrois, il existe un moyen très commode et très pratique pour supprimer l'exercice et amoindrir les inconvénients des octrois, c'est l'abonnement.

Nous savons que les petits commerçants ne peuvent que très difficilement s'abonner, mais la loi et l'usage admettent l'abonnement par corporation.

Les petits commerçants n'ont donc qu'à s'unir et s'entendre et à prendre ensuite un abonnement collectif.

Nous recommandons ce système à tous les petits commerçants, ainsi qu'à tous les gros, d'ailleurs, et nous les engageons vivement à s'en préoccuper le plus tôt possible.

Conférence. — M. Henry fera ce soir une première conférence.

Sujet: Les Agents de production.

Le Travail. — Historique.

Nous assisterons à la conférence de M. Henry, qui, des trois agents de production :

La terre, le capital et le travail, selon l'évangile opportuniste, veut commencer par traiter le dernier.

Nous formons le vœu que M. Henry ne commette pas l'erreur très commune à certains conférenciers, qui, tout en prétendant faire l'histoire (économique) du travail se contentent de faire l'histoire de la civilisation.

Chien enragé. — On a beaucoup parlé jeudi dernier, d'un accident arrivé à un tout jeune homme de la rue des Minimes. Ce jeune homme a été mordu par un chien appartenant à un négociant forain se trouvant actuellement sur la place Dorian.

Le chien serait enragé. Il a été abattu.

Pour le monument des Combattants de 1870-71.

Table with 2 columns: Subvention de Mably, La subvention de la commune de Vivans, etc. Total 12,784 70.

Sergent de ville improvisé.

Lundi, le jour de la foire, le citoyen Brossard, employé à la perception des droits de place, s'est vu tout à coup transformé en sergent de ville.

Comme il passait sur la place du marché, une femme, qui vendait je ne sais quoi, venait de s'apercevoir qu'un tout jeune homme lui avait délicatement dérobé son porte-monnaie.

Brossard lui mit aussitôt la main sur l'épaule et le conduisit au poste de police.

C'est un nommé Vivier, âgé de 16 ans, originaire de St-Etienne et depuis peu à Roanne.

Un peutrop vite. — Il y a eu huit jours jeudi dernier, un citoyen a été arrêté dans la rue nationale par un agent de police, sous prétexte que le premier avait touché en passant le coude du second, raison fort mauvaise. Ce citoyen est resté jusqu'à minuit au violon.

Il a été condamné vendredi à deux francs d'amende.

On va tout de même un peu trop vite dans la police. Ce citoyen, citoyens-nous, n'est pas du tout un mauvais diable.

Bibliothèque municipale. — Nous demandons que la Bibliothèque municipale soit ouverte tous les jours. Et de deux.

Réunion publique. — Samedi dernier, dans le local de la Chambre syndicale des tisseurs, une réunion publique a eu lieu à 3 heures du soir.

Feuilleton du Réveil Roannais

1 Du 22 Février 1891.

LA PROSE DES ILLETTRÉS

RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES

A ceux qui veulent que l'on ne pense pas. Ces quelques pensées. J. D. Octobre 1887.

Il nous importe fort peu de ne pas être de l'avis général ! Deux erreurs ne peuvent faire une vérité, et « quel que soit le nombre des sots leur réunion ne formera jamais la sagesse. »

Il nous importe fort peu aussi de ne pas nous immiscer dans tous ces raffinements, dans ce labyrinthe de l'intelligence, féconde en créations illusives, fausses, mensongères et stupides de nos classiques moralistes officiels du vieux monde aux abois, contre les flots de plus en plus grossissants de la Vérité lumineuse, simple et absolue.

Mais nous ferons remarquer seulement aux penseurs de bonne foi que, comme lorsque l'on veut voir exactement le même paysage l'on est obligé de se placer exactement au même point de vue, l'on doit se demander si, pour arriver à un but philosophique ou sociologique différent, l'on ne se serait pas embarqué à un point de départ aussi, lorsque inévitablement

Les citoyens Fouillard, Delorme, Delmores ont pris la parole. Ils ont été très applaudis.

Ce soir, à 3 heures, nouvelle réunion publique: salle des Prud'hommes, place de l'Hôtel de Ville.

Arrestation. — Le nommé Vignon (Rien du beau-fils à Rouvier) a été arrêté, afin de lui faire purger une condamnation à 15 jours de prison, prononcée dernièrement contre lui par le Tribunal correctionnel de Roanne.

L'Avenir Musical. — L'Avenir Musical organise un grand bal de nuit, paré, masqué et travesti, pour le samedi 28 février, à 8 heures 1/2 du soir, dans la Salle de Venise.

L'Orchestre, sous la direction de M. Maffre sera composé par toute la Société, qui fera entendre un répertoire nouveau.

Prix d'entrée: Cavalier et Dame, 2 francs; Cavalier seul, 1 fr. 50; Dame seule, 1 franc.

On peut se procurer des cartes d'entrée chez M. Aurand, marchand de musique, rue Ste-Elisabeth; chez M. Vallas, buraliste, rue de Clermont; chez tous les membres de la Société et à l'entrée du bal.

Théâtre de Roanne. — Mercredi dernier, grande soirée au Théâtre de Roanne. Brillante salle et bonne représentation sur toute la ligne.

Les fauteuils, les stalles, les premières tout était parfaitement garni.

Ce phénomène avait pour cause la présence sur notre scène de l'excellente troupe Simon en général et de la charmante Mme Marie Kolb en particulier.

Les pièces du programme: Chez l'avocat et l'Art de tromper les femmes, ont été merveilleusement bien jouées. Tous ces artistes sont vraiment au-dessus de nos éloges. Mme Marie Kolb a toujours cette verve endiablée qui plaît aux Roannais.

Mme Paula Lemercier est toujours la jeune et ravissante artiste que nous connaissons déjà. Mmes Marcellin et Miramon sont des artistes excellentes, accomplies.

M. Hirsch est un diseur fin et délicat que l'on aime à entendre et à applaudir.

MM. Berthet, Thorin, Myrtil et Marcel Simon sont loin d'être les premiers venus.

Ils ont tous récolté une bonne moisson de bravos.

Demain soir, nouvelle représentation donnée par la troupe Simon, avec un spectacle nouveau. Donc nouvelle salle comble au Théâtre et nouvelle belle soirée pour les amateurs roannais.

Association des artistes Roannais. — Ce soir, à 8 heures, grande salle de Venise, intéressante représentation du grand drame populaire qui a pour titre Carmagnol.

Société dramatique. — Samedi et dimanche prochains, la Société dramatique jouera sur la scène du Faubourg-Mulsant un drame des plus palpitants les Pawres de Paris.

Nul doute que nos jeunes artistes ne remportent un des brillants succès qu'ils ont eus dans le passé.

Théâtre Saïd. — Le théâtre Saïd remporte de nouveaux succès à chaque représentation nouvelle.

Ce soir et demain, grande représentation avec changement de spectacle.

Caisse d'épargne de Roanne. — Opérations du 15 au 17 février 1891:

212 Versements . . . . . 59,280 60

107 Remboursements . . . . . 24,529 19

Nouveaux: 41. — Comptes soldés: 19.

L'Administration des Plantations de Saint-James (Rhums de Saint-James) nous fait savoir que plusieurs de ses agences sont vacantes dans notre département.

Les postulants à cette importante représentation sont priés d'adresser leur demande à M. P. LAMBERT, Rhum, à Marseille.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Charlieu. — Théâtre Saïd. — Nous apprenons avec plaisir que vu les grandes demandes, le grand Théâtre Saïd, qui obtient un si grand succès à Roanne, donnera Lundi 23 courant, une grande représentation au théâtre de Charlieu.

que l'on est convenu d'appeler Dieu. (1). Et dans notre cerveau étroit cette ques-

(1) Dieu est l'immense mer de la substance. — SAINT-JEAN-DE-DAMAS.

Il est en est de l'accomplissement de l'Univers comme du discours humain, composé de mots. Le discours n'existera pas tout entier si chaque mot, après qu'il a fait retentir ses syllabes, ne se retire pas pour qu'un autre syllabe fut immobile; vous voulez qu'elle s'envole, que d'autres arrivent pour que vous puissiez entendre tout le discours. C'est ainsi que subsiste l'universalité des choses floies. Mais, dans cette succession, dans cette fuite des êtres, est-ce moi qui me retire? dit le Verbe divin. C'est en lui qu'il faut plaier ta demeure; c'est à lui que tu dois recommander tout ce que tu possèdes, ô mon âme fatiguée d'illusions. — SAINT-AUGUSTIN.

Tout est Dieu et Dieu est tout; le Créateur et la Création sont un même être. Les idées sont à la fois créatrices et créées; Dieu est la fin des choses, en ce sens que toutes choses doivent rentrer en lui pour constituer avec lui une immense identité. De même qu'Abraham et Isaac ne sont que des individualisations de la Nature humaine, tous les êtres ne sont que des formes individuelles d'une même essence. — AMAURY DE CHARBRES.

L'Infini est. Il est là. Si l'Infini n'avait pas de moi, le moi serait sa borne; il ne serait pas infini; en d'autres termes il ne serait pas ce qu'il est. Donc il a un moi. Ce moi de l'Infini, c'est Dieu.

Le moi que nous serons tient au moi que nous sommes. Il est, mais nul est d'homme ou d'ange, ni d'effluve. Sur amour, nulle bouche humble, tendre ou superbe. Ne peut balbutier distinctement ce verbe.

VICTOR HUGO.

Di-u, non du principe, unique ou multiple, qui, dans toutes les religions, est placé au-dessus de la Nature. — LITTRÉ.

Pour Victor Hugo le moi de l'individu, c'est l'âme, relatif de l'absolu qui est Dieu. — I. D.

Nous ne saurions trop engager le public à assister à cette représentation qui, sans doute, sera choisie et variée. On distingue la troupe du grand théâtre Saïd se distinguant par ses belles attractions et ses brillantes pantomimes, sous l'habile direction de M. J. Saïd, pierrot sans rival et sa troupe mimique.

Sans oublier la troupe de comédie et opérète... Parmi les attractions nous pourrions citer:

Mlle Fathema dans ses séances d'équilibre.

Miss Emma dans ses jeux Indiens.

La grande Fantasia arabe par MM. les Marocains, les célèbres sauteurs qui ont fait courir Marseille, Bordeaux, Lyon etc.

L'Indien Kaoly, le célèbre contorsioniste du Cristal-Palace de Londres et une foule d'attractions nouvelles.

En un mot la soirée sera des plus variées.

Comédie, attraction, exercices par toute la troupe, grande et brillante pantomime.

AU PALAIS

Tribunal Correctionnel

Audience du 20 Février

Vagabonds. — La police avait mis ces jours derniers cinq ou six vagabonds en état d'arrestation. Ces vagabonds, parmi lesquels se trouvaient de vrais jeunes en fants, étaient coupables d'une série de vols pour la plupart de peu d'importance.

Le Tribunal a rendu les plus jeunes à leurs parents et a condamné les nommés Suchet, à quatre mois de prison, Plasson et Préfol à trois mois.

Le Tribunal était en présence de trois récidivistes.

Falsification du lait. — M'inspecteur du service sanitaire a fait cette semaine une visite sur le marché des marchandises alimentaires.

Il a constaté qu'un nommé Ballery faisait vendre du lait que l'on avait préalablement baptisé.

Ballery cherchait à expliquer la décomposition chimique de son lait, mais ses raisons ne sont pas admises par le Tribunal qui le condamne à 50 francs d'amende et à l'insertion d'un extrait du jugement dans tous les journaux de Roanne.

Falsification du beurre. — Sur la demande d'un sieur Murat, M. Burgat inspecteur vétérinaire a examiné un pain de beurre vendu par la veuve Montroussier.

Ce beurre n'était pas du véritable beurre. Il était d'une mauvaise qualité et il avait subi un mélange défendu.

Le tribunal le condamné à 50 francs et à l'insertion d'un extrait du jugement dans les trois journaux de Roanne.

Conseils pratiques du foyer

Il y a des personnes qui se plaignent de ne pouvoir boire du lait sans qu'il leur fasse du mal. La raison la plus commune qui fait que le lait est mal supporté, c'est qu'on le boit trop vite. Il forme alors dans l'estomac une masse solide de difficile digestion. Si, au contraire, on met trois minutes à le boire, il est si bien divisé arrivant dans l'estomac que le suc gastrique peut alors facilement et librement remplir sa fonction de fluide digestif.

On peut conserver les œufs en couvrant la coquille d'une solution de gomme arabique et en les enfouissant dans de la poussière de charbon.

Marie BERNAIN.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite RAYNAUD

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 19 février 1891.

Le sieur Raynaud fabricant de voitures à St-Germain-Laval a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Dupuy-Michaud, a été désigné pour juge-commissaire, et M. H. Boutard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 26 février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Faillite REBOUT

Par jugement du 19 février 1891 l'ouverture de la faillite du sieur Rebout, épicier au Coteau, qui avait été fixée provisoirement par le jugement déclaratif au 4 décembre 1890 a été reportée au 17 juillet 1890.

Liquidation Judiciaire BERNARD

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 19 février 1891.

M. Gallant, comptable à Roanne, a été nommé liquidateur définitif de la liquidation Bernard, quincaillier à St-Germain-Laval.

MM. les créanciers sont avertis: 1° qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe du dit tribunal à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées;

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de quinze jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leur frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce;

3° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 2 mars à 10 heures du matin.

Homologation Concordat COUAVOUX

Par jugement du 10 février courant, le Tribunal de commerce de Roanne, a homologué le concordat intervenu entre le sieur Couavoux teinturier à Régnay et ses créanciers, le 6 février dernier, moyennant un dividende de 10 % payable 5 % comptant et 5 % 2 mois après le 1er dividende, le dernier cautionné.

Liquidation Judiciaire PERRIER

MM. les créanciers de la liquidation de la Société Perrier, camionnage, à Roanne sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le mardi 3 mars, à 10 heures du matin, à l'effet d'assister à la reddition des comptes du liquidateur et de prendre part à la répartition d'un deuxième dividende de 4,80 0/0 revenant aux créanciers sociaux et d'un dividende de 8,40 0/0 revenant pour partie aux créanciers de la société et à ceux personnels de Mme Perrier.

La liquidation Perrichon ne donne aucun dividende.

Roanne, le 21 février 1891

Le Greffier: J. GONINDARD

ÉTAT-CIVIL DE ROANNE

du 15 au 22 février 1891

Publications de mariage

M. Dupont Auguste, maître d'hôtel à Lyon, cours Gambetta, 25, et Mlle Souchon Joséphine, à Roanne, rue Carnot, 7.

M. Antignard Antoine-Joannès, maçon à

Roanne, rue des Croix-Rouges, 24, et Mlle Durroussel Marie-Joséphine, canneteuse à Roanne, rue des Croix-Rouges, 34.

M. Dumas Claude, employé de commerce à Roanne, rue des Aqueducs, 27, et Mlle David Jeanne-Marie, à Roanne, rue Nationale, 78.

M. Boudet Ernest, serrurier à Roanne, quai de l'Île, 2, et Mlle Brossard Justine, tisseuse à Roanne, rue du Jardin-Botanique, 15.

M. Mivrière Claude, cordonnier au Coteau, et Mlle Guillaume Pierrette, ouvrière en lainage à Roanne, rue Fontalou, 144.

M. Girard Benoît, maçon à Roanne, rue Raspail, 43, et Mlle Surin Benoîte, à Roanne, rue Raspail, 22.

M. Baudinat François, tisseur à Roanne, rue St-Antoine, 23, et Mlle Gay Marie-Antoinette, tisseuse à Roanne, rue Jules-Jannin, 5.

M. Rivaud Jean-Marie, maréchal-ferrant à Roanne, rue Mulsant, 29, et Mlle Frano Marguerite, dévideuse à Charlieu.

Mariages

Du 19. — Muron Etienne, 31 ans, teinturier, et Gouttebaron Marie, 30 ans, canneteuse.

Du 21. — Barret François, 29 ans, tisseur, et Delay Marie-Marguerite, 18 ans, canneteuse.

Naissances

Du 15. — Brondel Anne-Marie-Antoinette-Jeanne, fille de Joseph-Antoine, employé de commerce, et de Falk Marie. — Cartellier Antoinette, fille de Jean-Marie, et de Dessaigne Virginie-Mathilde, tisseuses. — Billon Clémentine, fille de Rémy, employé de commerce, et de Frobert Marie. — Déchelette André-Joseph-Marie, fils de Joseph-Marie-Antoinin-Camille, propriétaire, et de Barlet Marie-Pauline. — Un enfant naturel.

Du 16. — Michaud Jeanne-Joséphine, fille de Jean-Baptiste, employé de commerce, et de Ancour Augustine, ourdisseuse. — Deux enfants naturels.

Du 17. — Patissier André, fils de Pierre-Marie, et de Lachaud Françoise, jardinière. — Gouttebaron Caudine, fille de Jacques, tisseur, et de Maillet Suzanne, ourdisseuse. — Chatard Adrien-Marius, fils de Claude, et de Lème Marie-Olivier, bouchers.

Du 18. — Desgranges Henry, fils de Philibert, chauffeur, et de Corteyval Benoîte, tisseuse. — Ballery Marguerite-Marie-Claudine, fille de Claude, négociant, et de Gagnolet Marie. — Micolier Louis, fils de Louis-Claude-Marie, tisseur, et de Amadieu Anne canneteuse. — Deux enfants naturels.

Du 19. — Besson Marie-Elisabeth, fille d'Alphonse Jacques, employé de commerce, et de Christin Antoinette-Laure. — Dégral Marguerite, fille de François, vitrier, et de Trémont Marie. — Sallardon Mathilde, fille de Gabriel, facteur des Télégraphes, et de Blanc Benoîte, dévideuse en soie.

Décès

Du 15. — Boutet Françoise-Benoîte, 84 ans, rentière, veuve de Ikenou Pierre. — Relieux, Aimée, 80 ans, rentière, veuve de Corel Claude. — Gourlat Jeanne-Marie-Louise-Juliette, 53 ans, rentière, veuve de Sibert Benoît-Achille. — Bigotrou Louis, 50 ans, tailleur de pierre, époux de Satner Adèle. — Forest Pierre, 48 ans, charpentier, époux de Marie-Louise, veuve de Ramoy Claudine. — Décorat Jean-Marie-Louis, 2 ans.

Du 16. — Grognat Claudine, 66 ans, blanchisseuse, épouse de Cuisson Jean-Baptiste journalier. — Chapon Jean-Félix, 57 ans, tisseur, époux de Murard Jeanne-Marie. — Gouttebaron Georges, 57 ans, tanneur, époux de Dupéret (prénom ignoré). — Despote Marie, 17 ans, tisseuse, célibataire. — Désigaud Marius-François, 9 mois. — Lamure Berthe, 5 jours.

Du 17. — Ducreux Jean-Baptiste, 67 ans, cordonnier, veuf de Chaset Marie. — Un enfant présenté sans vie, né de Bichon Eugène, et de Chasseriau Adèle, fabricant de lainage.

Du 18. — Chatelet Jean-Marie, 65 ans, commissionnaire, veuf de Muron Françoise. — Dégoutte Louis, 30 ans, cultivateur, époux de Brisebras Claudine. — Ollier Auguste, 3 ans.

Du 19. — Poméon Barthélemy, 45 ans, mécanicien-construteur, époux de Turge Delphine-Marie. — Busselle Claudine, 42 ans, épouse de Duperron Benoît-Auguste tisseur. — Bonneton Jeanne-Marie-Elisabeth 4 mois. — Thorre Paul-Henry, 20 jours.

Du 20. — Gouttebaron Marie, 86 ans, veuve de Amadieu Etienne.

Et ouvrant ici une parenthèse, je remonte aux millions de siècles nécessaires et je crois voir, dans la simplicité de la fiction biblique, Dieu et le Néant dont il doit faire sortir la Matière, la Nature qui ensuite procréera tout. Je pose alors ce problème dont la solution négative n'explique rien et devrait tout expliquer.

Je représente le Néant par zéro et Dieu par neuf et je dis:

0x9 = c'est-à-dire, NéantxDieu = Néant, et non pas Création. (1).

Maintenant supposons que Dieu n'existe pas, que seul le Néant existe, et nous avons:

0x0=0 ou NéantxNéant=Néant et non pas Matière.

Pour avoir un résultat, il faudrait dire que Dieu et la Matière, au lieu du Néant, sont d'une existence éternelle, mais alors c'est dire que la Matière est Dieu ou partie de Dieu.

(1) Si le produit est considéré par nous comme n'étant pas tel, nous sortons de la logique pure et de la saine raison. — J. D.

(A suivre)

Etude de M<sup>e</sup> CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourrassières, 21.

**Vente en deux lots séparés  
D'IMMEUBLES**

Appartenant au mineur Jean-Auguste ÉPINAT

**PREMIER LOT**  
UNE MAISON, avec cour, boutiques, hangar et jardin, située à Roanne, rue St-Clair, 7, mise à prix . . . 2,000 fr.

**DEUXIÈME LOT**  
Un tènement de VIGNE et TERRE, de l'contenance de 40 ares, situé à Lentignay, mise à prix . . . 1,500 fr.

**ADJUDICATION**  
au Mardi 10 Mars 1891, à 9 heures du matin en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> CORNELOUP, avoué.  
Pour extrait, Signé : CORNELOUP.

**DÉCOUPAGE**

A L'EMPORTE-PIÈCE  
PRIX MODÉRÉS  
MAISON  
DOZANCE-JOURDIER

**GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA**  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
PRÈS LE THÉÂTRE

**PÉROUSE**

SUCCESSEUR  
VIN de la COTE PREMIER CHOIX  
Liqueurs de Marque  
Les consommateurs sont assurés de trouver des consommations de premier choix.

**Grand Établissement Hydrothérapique**

DE LA GARE  
6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la salle de douches est chauffée par un calorifère, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les cabinets des bains sont aussi chauffés par calorifère, et la même température de 25° y est constante.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**

Douche . . . . .	0.75
Bain . . . . .	0.75
Bain sulfureux . . . . .	1.00
Douche locale de vapeur . . . . .	1.30
Bain de vapeur . . . . .	2 "

**REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS**

POSTICHES, PARFUMERIE  
**CHASSIN, Coiffeur**  
71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année  
M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.  
S'adresser à M. CHASSIN pour des Leçons de Danse à domicile ou dans une salle spéciale.  
Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les desirs.

**A Louer de suite**  
**GRAND APPARTEMENT**  
composé de sept pièces, au 2<sup>e</sup> étage  
Prix : 500 francs.

**APPARTEMENT**  
composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3<sup>e</sup>  
Prix : 400 francs.  
Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.  
S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

**A VENDRE APRÈS DÉCÈS** dans une ville de 20,000 âmes, une **IMPRIMERIE** parfaitement agencée, avec presse mue par la vapeur et un journal bi-hebdomadaire républicain, tirant à 1,500 exemplaires; 24 ans d'existence.  
Bonne clientèle, travaux administratifs.  
— Prix demandé : 45,000 fr. — S'adresser ou écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales A G 39

Cabinet dentaire  
DE 1<sup>er</sup>  
ORDRE  
RUE  
Ste-Elisabeth  
76  
ROANNE

**DONNEUX, DENTISTE**

**HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN**

Tapas pour Noces et Festins.  
Service à la carte et à toute heure  
**J. AUGÉ**  
Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

**MACHINES A COUDRE & A TRICOTER**

De tous Systèmes.  
HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEGEOT, BERTIER, REIMANN, POLYVALE.  
A des prix défiant toute concurrence.  
S'ADRESSER CHEZ  
**M. DRIFFORD**  
79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.  
Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

**ACHAT ET SOLDE DE FONDS DE MAGASINS au Comptant**

MONTÉROUX, 37, rue Ste-Elisabeth, ROANNE.

**CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT**

16, Rue de la Côte, 16  
Chambres à coucher pour Voyageurs  
**TABLE D'HÔTE**  
Dîners à la carte et à prix fixe  
CHOUCRROUTE AU JAMBON  
ESCARGOTS DE BOURGOGNE  
TOUS LES JOURS  
**PENSION BOURGEOISE**  
Service en Ville sur commande

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.  
Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

Etude de M<sup>e</sup> MARC VERRIÈRE, licencié en droit, avoué à Roanne, place St-Etienne, 8.

**VENTE PAR LICITATION**  
EN UN SEUL LOT D'UN

**BEAU DOMAINE**

Appelé DE LA MAGDELEINE

Situé à Noailly, lieu dit chez Coquillon

D'une contenance d'environ 31 hectares 70 ares, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, prés, terres, vignes d'une superficie approximative de 3 hectares, bois taillis et futaies.

Ce domaine, indivis entre les consorts Charrondière, est situé non loin du bourg de Noailly et est desservi par la route de Noailly à Melay.  
Prix de ferme outre les charges . . . . . 2,000 fr.

Belle position pour Plantation de Vignes. Vin de qualité supérieure.  
**Adjudication au Mardi 10 Mars 1891, à 9 heures du matin**  
En l'audience des criées du tribunal civil de Roanne et par-devant M. Laurent, président, commis à cet effet

Mise à prix, trente mille francs, ci . . . . . 30,000 fr.  
Pour extrait : Signé, VERRIÈRE.

Pour les renseignements s'adresser : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> VERRIÈRE, avoué, rédacteur du cahier des charges ; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> VIAL-ROYÉ, avoué, co-licitant ; 3<sup>o</sup> au greffe du tribunal civil de Roanne ou est déposé le cahier des charges ; 4<sup>o</sup> sur les lieux mêmes.

**TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE**

**GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE**

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6  
(EN FACE DE LA GARE)

**Fêtes de Lettres**  
**FACTURES**  
**CARTES DE VISITE**  
et de Commerce  
ETC., ETC.

**Spécialité d'AFFICHES pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc.**

**Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures**

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous-bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

**Billets**  
de Naissance et de Mariage  
**LETTRES DEUIL**  
livrées dans les 2 heures  
ETC., ETC.

**ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT**

Bandes-Adresses à 2 francs le mille  
Catalogues et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

Roanne, le

1891

Le Maire,